Nature En Ville

Carrière de l'Horipette - Gestion écologique d'un captage d'alimentation en eau potable

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2021

- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre
- **Services de la collectivité associés** : Eau - Ressources Environnementales
- **Budget** : 11 000 € / an pour la gestion conservatoire
- **Partenaires financiers** : Suez Eau France - Agence de l'Eau Artois Picardie - Commission Européenne - Région Hauts-de-France
- **Partenaires techniques** : Suez Eau France - Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) des Hauts-de-France, Conservatoire botanique national de Bailleul
- **Date de début du projet** : Septembre 2013
- **Date de fin** : Janvier 2023



OBJECTIFS

Les carrières Boschetti (du nom des anciens exploitants) ont été exploitées jusqu'à la fin des années 1960 pour l'extraction du calcaire. Entre 1967-1969, deux captages d'eau ont été forés, dont l'un en vue de rabattre le niveau de la nappe souterraine et permettre l'exploitation de la pierre.

Le site du lieu-dit de l'Horipette (22 ha) est constitué pour l'essentiel de ces deux anciennes fosses (dites de l'Horipette et de Malakoff) aujourd'hui remplies d'eau. Ces fosses présentent des parois abruptes de près de 30 m qui correspondent aux anciens fronts de taille et sont des ouvertures sur l'histoire géologique de l'Avesnois.

Le forage utilisé pour le captage de l'eau potable est toujours actif. Le site est d'ailleurs classé en captage prioritaire et est intégralement concerné par un Périmètre de Protection Rapproché (PPR). Une parcelle se

situe dans le Périmètre de Protection Immédiat (PPI), entrainant une restriction aux seules activités liées au service des eaux.

La carrière de l'Horipette appartient à la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val-de-Sambre (CAMVS) depuis le 1er janvier 2018. La gestion de l'eau potable a été déléguée à Suez Eau France dans le cadre d'une nouvelle Délégation de Service Public (DSP) jusqu'en 2029.

En 2013, une convention tripartite pour 10 ans a été signée entre ces deux structures avec le CEN Hauts-de-France pour la mise en œuvre d'une gestion écologique en faveur des différents patrimoines faunique, floristique et géologique.

MESURES MISES EN OEUVRE

Sur la base de l'évaluation du 1er plan de gestion (2013-2017), un second document a été élaboré afin de définir les mesures de gestion pour 10 ans (2019-2029). Plusieurs opérations ont ainsi été réalisées afin de favoriser la diversité de milieux et d'espèces tout en respectant le cadre réglementaire des périmètres de protection des captages d'eau potable. Le site est d'ailleurs interdit d'accès au public et complètement grillagé ou clôturé (des panneaux d'information et d'interdiction d'accès sont placés aux entrées du site).

La gestion écologique vise notamment à assurer la quiétude des abords de l'une des deux carrières, site de nidification du Grand-duc d'Europe. Ainsi, dans un large périmètre autour de la fosse en eau, la fréquentation est strictement limitée entre décembre et juillet aux opérations liées à la sécurité et à surveillance du site ainsi qu'au suivi de l'espèce par point d'écoute.

Par ailleurs, une opération majeure a été menée en 2020 afin de préserver des pelouses rases et écorchées favorables à plusieurs espèces végétales. Ainsi, plus de 500 m de clôtures ont été posés afin de définir un parc de pâturage sur 2,6 ha. Un partenariat avec un éleveur local a été établi pour la réalisation d'un pâturage ovin extensif selon un cahier des charges adapté : pâturage de juin à août, chargement important à l'entrée (environ 0,15 UGB/ha/an pour une pression instantanée de 1,8 UGB/ha). En complément, sur les fronts de taille situés au nord de la carrière, les ligneux ont été coupés afin de favoriser les pelouses calcicoles.

En ce qui concerne la parcelle classée en PPI, sur laquelle le pâturage est interdit, une fauche avec export est réalisée annuellement en juin, contribuant ainsi au développement d'une mosaïque d'habitats ouverts d'intérêt patrimonial (prairie de fauche mésophile).

Enfin, l'un des enjeux du site consiste en la présence d'une formation géologique de référence, le Banc d'Or, repris à l'Inventaire Régional du Patrimoine Géologique depuis 1997. La gestion a aussi vocation à maintenir les conditions d'accès et de lecture du front de taille en limitant la colonisation des ligneux.

Par ailleurs, dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, les carrières de l'Horipette sont classées en zonage N tandis que le boisement situé au nord-est du site est classé en Espace Boisé Classé. De plus, les périmètres de protection des captages sont également repris sur cette cartographie, ce qui assure la préservation à long terme de ces zones.

RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITE

La perturbation anthropique liée à l'exploitation de ces calcaires a créé un environnement pionnier qui a profité, après l'arrêt de l'exploitation, d'une tranquillité favorable à l'installation d'habitats originaux, tels que les végétations calcicoles, rares dans le Nord. Autour des plans d'eau, on retrouve une mosaïque de pelouses, d'ourlets, de zones arbustives et arborescentes.

Le site accueille notamment le Grand-duc d'Europe. Le partenariat SUEZ / CEN est particulièrement favorable à cette espèce puisqu'il a permis d'assurer la quiétude nécessaire à la reproduction de l'espèce. La nidification est d'ailleurs considérée comme certaine en 2019 et 2020.

Par ailleurs, les escarpements rocheux exposés sud de l'une des fosses accueillent une population introduite d'Œillet des chartreux. En effet, en 2016, le Conservatoire botanique national de Bailleul, en collaboration avec le CEN, a planté 141 pieds et semé 400 graines de cette espèce végétale exceptionnelle et en danger critique d'extinction en Nord-Pas de Calais.

Enfin, le site est repris comme zone « cœur » prairie et bocage et au sein d'un corridor dans le schéma de la Trame Verte et Bleue du Val de Sambre de la CAMVS. Cependant, les milieux présentant des similitudes

avec ceux du site de l'Horipette sont distants d'au moins 1,5 kilomètre et les réseaux écologiques permettant une interconnexion sont absents. Des actions seront à envisager pour reboiser ou replanter des haies aux alentours.

Coordonnées

Maubeuge Val de Sambre
Liens utiles
www.capitale-biodiversite.fr
Contact

Gaëlle KANIA, chargée de mission Trame Verte et Bleue

03 27 69 26 91

gaelle.kania@amvs.fr